

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 juin 2026, s'est réuni le vendredi 22 juin 2026 à 20h00, à la mairie, en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. David DUPUIS, Maire de Férolles.

Présents : M. CHAMBOLLE Éric ; M. DUPUIS David ; Mme FILIPPI Brigitte ; Mme FOULON J., Mme GRISON S., Mme LANG Caroline ; M. LEBOEUF Arnaud ; M. LELIEVRE Pierre-Edmond ; M. LENORMAND Nicolas ; Mme MOREAU Adèle ; Mme PERRIER Laura ; M. SIRE Charles ; Mme THEBAULT Sidonie.

Absents : M. BOITARD Stéphane qui a donné pouvoir à M. David DUPUIS ; M. SORET Rémi qui a donné pouvoir à M. SIRE Charles ; M. LEBOEUF Arnaud qui a donné pouvoir à Mme THEBAULT Sidonie.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Jeanne FOULON est nommée Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 26 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour modificatif est accepté à l'unanimité : Demande de subvention exceptionnelle de l'association des parents d'élèves (APE)

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS INDISPONIBLES

M. le Maire expose que pour répondre à des besoins temporaires, les emplois permanents des collectivités peuvent être occupés par des agents contractuels pour assurer le remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels indisponibles en raison de diverses absences ou congés.

Ces remplacements permettent aux services de combler des absences soudaines ou d'anticiper des absences pérennes qui ne peuvent justifier le lancement d'un recrutement d'un nouvel agent titulaire puisque les agents absents ont vocation à reprendre à court ou moyen terme leurs fonctions.

Les contrats établis sur le fondement de cet article L.332-13 sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le remplacement des agents indisponibles, d'autoriser le Maire à recruter les agents remplaçants et de prévoir au budget les enveloppes nécessaires à ces recrutements.

- Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- autorise M. le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
 - charge M. le Maire de déterminer la qualification requise pour postuler au recrutement et le montant de la rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, la qualification minimum exigée pour leur recrutement, leur expérience professionnelle et la qualification qu'ils détiennent.

DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL DE LA CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2027

Vu la loi n°2002-276 du 27.02.02 relative à la démocratie de proximité,

Considérant que le recensement de la population doit avoir lieu sur la commune de Férolles dans la période du **21 janvier au 20 février 2027**.

Considérant que ce recensement est organisé conjointement par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et la commune de Férolles,

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur communal pour le recensement de la population 2027 pour cette même période. Celui-ci aura pour mission l'organisation, la logistique, l'encadrement et le suivi des agents recenseurs, ainsi que la relation entre le superviseur de l'INSEE et la commune,

Considérant qu'il convient de désigner également, dans le cadre de ce recensement, deux agents recenseurs.

- Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- approuve la désignation de Mme Laura PERRIER au poste de coordonnateur communal pour le recensement de la population 2027 ;
 - approuve la désignation des deux agents recenseurs pour 2027 ;
 - autorise Monsieur le Maire à désigner ces personnes par arrêté municipal.

Arrivée de M. Arnaud LEBOEUF

PARTICIPATION À L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE SATELLITE HAUT DÉBIT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une aide financière aux usagers dont la résidence principale ne peut être raccordée à date à un réseau de fibre optique : ils bénéficient alors d'un soutien financier pour l'acquisition, l'installation et la mise en service d'une solution alternative (satellite) leur permettant un accès immédiat au Très Haut Débit.

Cette aide financière est de 300 € TTC maximum pour les solutions satellite, sur présentation d'une facture acquittée.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'aide financière de 300 € TTC maximum pour les solutions satellite, dans la limite de l'enveloppe disponible.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'APE

Il est proposé au Conseil Municipal, d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'APE de 125 € au titre de l'organisation du carnaval des écoles.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle à l'APE pour un montant de 125 euros.

AFFAIRES DIVERSES

- M. le Maire informe le conseil municipal de l'installation d'une borne de recharge électrique par le Département dans le cadre de la compétence IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques).
- Mme Sidonie THEBAULT fait part de la nouvelle organisation de la restauration scolaire à la rentrée 2026. Des devis sont en cours.

QUESTIONS DIVERSES

- M. Charles SIRE fait part de sa participation à la commission voirie de la CCL. L'historique des travaux réalisés et le cadrage des limites d'intervention de la CCL ont été abordés.
- Mme Brigitte FILIPPI informe de la tenue de la 1^{ère} réunion du CCAS de Férolles en date du 27 mai dernier.
Elle a également participé à la commission tourisme de la CCL, au Forum du PETR animé par l'assurance maladie et au « temps de prévention sénior » organisé par le CCAS de Saint Denis de l'Hôtel avec l'intervention de la gendarmerie.
- M. Pierre Edmond LELIEVRE et Mme Sidonie THEBAULT ont assisté à la 1^{ère} commission développement économique de la CCL.
Il fait un retour sur la 1^{ère} Edition de la fête de la musique, à l'initiative de l'AREF (Association de Regroupement des Entreprises de Férolles), qui a remporté un vif succès.
- Mme Sidonie THEBAULT a réuni la commission communale communication, enfance et jeunesse.
Elle a également assisté à la commission Petite Enfance de la CCL.
- Mme Adèle MOREAU informe de la réussite de la fête des écoliers.
- Mme Laura PERRIER revient sur les aménagements envisagés à l'école pour lutter contre les grosses chaleurs.
- M. Arnaud LEBOEUF informe de sa participation à la réunion du SICTOM.
- M. Nicolas LENORMAND a assisté à la commission communale des travaux. Des devis sont en attente concernant l'étude diagnostic « amiante et plomb » pour le projet du pôle santé. Le devis pour l'aménagement des modulaires pour l'accueil de loisirs est en cours de finalisation.